

Département de la Savoie

Commune de SAINT LEGER

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE

Saint Léger est une commune rurale qui bénéficie néanmoins d'une petite zone d'activités créatrice d'emplois.

Les objectifs de développement définis dans le rapport de présentation font état d'une stratégie d'aménagement responsable compte tenu :

- des ressources en eau fragiles
- des capacités financières communales, limitées

La collectivité décide de limiter les urbanisations aux enveloppes existantes afin de contenir l'évolution de la population dans un scénario minimaliste de développement.

Orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune

- Contenir l'augmentation de la population et favoriser la mixité sociale
- Maintien des urbanisations dans les structures existantes
- Préserver les ressources en eau potable
- Préserver l'activité agricole
- Préserver la forêt
- Préserver les espaces naturels
- Ne pas aggraver les déplacements
- Maintien des activités de loisir
- Développer les communications numériques

CONTENIR L'AUGMENTATION DE LA POPULATION ET FAVORISER LA MIXITE SOCIALE

L'étude de répartition de la population et de densification des structures urbaines met en évidence une population maximale actuelle de 335 habitants, tous types d'occupation confondus.

A terme, cette population sera de 430 habitants, si l'on considère les réhabilitations du bâti existant et le remplissage des dents creuses, sans extension urbaine.

D'autre part, l'étude sur l'habitat présente dans sa principale conclusion une carence en logements locatifs en résidence principale. Le parc actuel, à caractère social, composé de 3 logements, offre peu de renouvellement.

L'objectif retenu est d'accroître le parc locatif à caractère social afin de permettre aux jeunes et aux personnes âgées de rester sur le territoire communal.

On maintiendra ainsi une proportion équilibrée des différentes tranches d'âge.

On prend en compte la construction de 4 logements, pour une population de 9 habitants qui viendront s'ajouter aux 430, ci-avant.

Un terrain en extension du Plan d'en Bas est retenu pour ce programme.

MAINTIEN DES URBANISATIONS DANS LES STRUCTURES EXISTANTES

Devant les difficultés pour obtenir des ressources suffisantes en eau potable, le scénario minimaliste de développement s'impose, en contenant les structures urbaines à l'existant. Cette stratégie favorise le renouvellement urbain et la préservation du bâti traditionnel.

Pour les hameaux du versant la qualité des paysages est préservée. On évite ainsi de densifier des sites éloignés des équipements collectifs et sous-équipés en réseaux.

Dans la plaine on arrête l'étalement urbain qui s'est développé au coup par coup sans aucune contrainte d'organisation urbaine.

La construction des logements à caractère social va mettre en valeur l'entrée du Plan d'en Bas.

En limitant les urbanisations aux structures existantes et en interdisant toute extension, le projet fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

A terme, pour une population de 440 habitants les ressources en eau sont suffisantes. Toutefois la collectivité doit rester vigilante puisque l'on constate une baisse des débits depuis 2006.

D'autres ressources peuvent être envisagées, mais la commune n'a pas la capacité financière de les exploiter.

PRESERVER L'ACTIVITE AGRICOLE

L'activité agricole représente une activité économique non négligeable.

Elle garantit le revenu unique d'une dizaine de personnes. Il convient donc de respecter les surfaces exploitées afin de pérenniser ces activités.

Pour cela, il est nécessaire de préserver au maximum les unités agricoles d'un seul tenant, présentant de bonnes conditions d'exploitation.

D'autre part, elle garantit le maintien des paysages ouverts, notamment sur le versant qui est sujet à l'enfrichement. Elle permet aussi l'élimination des boues des stations d'épuration qui sont épandues, après analyses, sur les terrains communaux.

PRESERVER LA FORET

La commune de Saint Léger souhaite continuer à produire du bois d'œuvre résineux de bonne qualité et assurer l'affouage des habitants.

D'autre part, la forêt assure un rôle de protection contre les avalanches et préserve la qualité des paysages par un couvert très dense sur la majeure partie du versant.

PRESERVER LES ESPACES NATURELS

Compte tenu du blocage des zones urbaines, tous les milieux naturels sont maintenus dans leur état actuel, il en est ainsi pour :

- Les cours d'eau et leurs berges
- Les zones humides
- Les znieff

NE PAS AGGRAVER LES DEPLACEMENTS

Les échanges domicile-emploi se font essentiellement dans un bassin limité de Saint Jean de Maurienne à Aiguebelle.

A cette échelle et devant la disparité des cas de figure aucune solution ne peut-être apportée.

La zone d'activités n'est pas étendue.

Les deux zones d'activités structurantes, devant créer des emplois sur le canton, sont très proches, en amont et en aval d'Aiguebelle, ce qui limitera les déplacements.

La commune contribue à cette gestion des déplacements en mettant à la disposition de la population un service de car pour se rendre au marché hebdomadaire d'Aiguebelle et aux foires.

L'implantation d'un multiservices ne peut pas être envisagé, compte tenu de la trop faible population.

MAINTIEN DES ACTIVITES DE LOISIR

La collectivité souhaite maintenir l'attractivité et la qualité du site d'escalade.

DEVELOPPER LES COMMUNICATIONS NUMERIQUES

La commune est couverte par le réseau internet.

La télévision est en réception numérique.

La fibre optique est prévu par le département dans les années à venir